

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT INTERDITE

Confirmation de l'avis motivé du Conseil d'administration de la Société

PARIS, 28 janvier 2025 :

A la suite du relèvement du prix de l'Offre des OCEANES 2022 à 105.000,00 euros¹ par OCEANE 2022 annoncée par Brookfield Renewable Holdings SAS le 24 janvier 2025 dans le cadre de son projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les titres de la Société (l' « **Offre** ») et de la remise par Finexsi, agissant en qualité d'expert indépendant, de son rapport complété, le Conseil d'administration de Neoen a, sur recommandation du Comité ad hoc², réitéré son avis motivé et confirmé que l'Offre est dans l'intérêt de la Société, de ses actionnaires, des porteurs d'OCEANES 2020 et 2022 et de ses salariés.

Le projet de note en réponse modifié, incluant notamment l'attestation d'équité complétée de Finexsi a été déposé ce jour auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Le projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par Brookfield Renewable Holdings SAS demeure soumis à l'examen de l'AMF.

Contacts :

Neoen

François Repolt (Investisseurs)

+33 6 60 46 59 45

francois.repolt@neoen.com

Fabrice Baron (Médias)

+33 6 14 08 29 81

fabrice.baron@omnicomprgroup.com

Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Son savoir-faire dans le solaire, l'éolien et le stockage lui permet de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par quatre au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent 8,9 GW.

Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW) ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage au monde, toutes deux basées en Australie (Collie Battery, 219 MW / 877 MWh et Western Downs Battery, 212 MW / 424 MWh).

¹ Ce prix est coupon attaché. Le montant du Prix de l'Offre par OCEANE 2022 est de 103.562,50 euros coupon détaché, le montant du coupon étant de 1.437,50 euros.

² Composé de Sixto (représentée par Monsieur Bertrand Dumazy), Madame Helen Lee Bouygues et Monsieur Xavier Barbaro (nommé le 17 janvier 2025, en remplacement du FSP).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction courant 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120, CAC Mid 60 et S&P 600.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué concerne le projet d'offre publique déposé par Brookfield Renewable Holdings SAS, en application du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, sur l'ensemble des actions et des OCEANES de Neoen (l'"Offre").

L'Offre n'est pas et ne sera pas faite dans une juridiction où elle ne serait pas autorisée par la loi applicable.

L'Offre n'a fait l'objet d'aucune demande d'enregistrement ou demande de visa auprès d'une autorité de contrôle des marchés financiers autre que l'AMF et aucune démarche ne sera effectuée en ce sens. Ni le projet de note d'information, ni le projet de note en réponse, ni aucun autre document relatif à l'Offre ne constituent une offre de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation serait illégale, ne pourrait valablement être faite, ou nécessiterait la publication d'un prospectus ou l'accomplissement de toute autre formalité en vertu du droit financier local.

Les porteurs d'Actions et d'OCEANES situés hors de France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où cette participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis, sans que Brookfield Renewable Holdings SAS n'ait à accomplir de formalités supplémentaires. La publication du projet de note d'information, du projet de note en réponse, de l'Offre, de l'acceptation de l'Offre et la livraison des actions ou des OCEANES peuvent, dans certaines juridictions, faire l'objet d'une réglementation ou de restrictions spécifiques. Les porteurs d'Actions et d'OCEANES situés hors de France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où cette participation est permise par le droit local auquel ils sont soumis. En conséquence, les personnes en possession du projet de note d'information sont tenues d'obtenir des informations concernant les restrictions locales éventuellement applicables et de se conformer à ces restrictions. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière. Brookfield Renewable Holdings SAS et Neoen ne seront pas responsables de toute violation par quiconque des restrictions légales ou réglementaires applicables.

L'Offre sera ouverte aux États-Unis d'Amérique conformément à l'article 14(e) de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (le "US Exchange Act"), aux règles et règlements promulgués en vertu de celui-ci, y compris le Règlement 14E après application des dispenses prévues par la règle 14d-1(d) de l'US Exchange Act ("Tier II Exemption") et aux exigences du droit français.